



## Comment léguer mes cendres à une personne bien particulière

Par **agatha**, le **05/09/2009** à **21:53**

Bonjour,rnrnrnJe vous contacte car je souhaite qu'une personne bien particulière prenne possession de mes cendres. Je souhaite savoir comment procéder.rnrnJe vous remercie de prendre en compte ma demande,rnRecevez, mes sincères remerciements.rnrnAgatha

Par **jeetendra**, le **06/09/2009** à **08:11**

bonjour, le mieux c'est de prendre contact avec [fluo]un notaire [/fluo]pour qu'il enregistre sur un acte authentique (testament) votre souhait de voir un tiers, un proche hériter de vos cendres en cas de décès, contactez la Chambre des Notaires du Haut Rhin à Colmar, bon dimanche à vousrnrnrn[fluo]CHAMBRE DES NOTAIRES DU HAUT RHIN[/fluo]rn4, place des Martyrs de la Résistance - 68000 COLMARrnTél. : 03 89 41 19 71 / Fax : 03 89 23 98 60

Par **agatha**, le **06/09/2009** à **08:29**

Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à ma question.rnrnBon dimanche rnAgatha